Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue le 3 septembre 2026 à 19h00 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

PRÉSENTS	ABSENTS
Roland Dubois (siège n°2) Benoît Éthier (siège n° 5) Yvon Daneau (siège n° 6) Andrée Beaulieu (siège n° 3) Nathalie Turgeon (siège n° 4)	Danielle Joly (Maire) Anne-Marie Lareau (siège n°1)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yvon Daneau.

Est aussi présente : madame Céline Perrier, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Aucun (0) citoyen(e) n'est présent(e).

2026-09-930 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Daneau procède à la vérification et à la conformité du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-931 **CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE**

ATTENDU QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QU'UN avis de convocation écrit décrivant les sujets à être discutés a été dûment signifié à chacun des membres du conseil dans les délais prescrits par la loi ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit avis et se considèrent adéquatement informés de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par Andrée Beaulieu

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Danielle Joly	Absente

- **D'ATTESTER** et de confirmer la régularité, la conformité et la légalité de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

- **DE DÉCLARER** que la présente séance extraordinaire est dûment et légalement constituée pour délibérer et statuer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-09-932 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Danielle Joly	Absente

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que soumis au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-09-933 **ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA HALTE ROUTIÈRE**

ATTENDU QUE la municipalité a planifié la réalisation des travaux de construction de la halte routière ;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation le 26 août 2026 auprès d'entrepreneurs qualifiés ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement au bureau municipal le 3 septembre 2026 et se déclinent comme suit :

Nom du soumissionnaire	Montant $ taxes incluses
Groupe Piché	229 188,34 $
Construction GCR	239 932.04 $

ATTENDU QU'après analyse par la directrice générale les soumissions déposées ont été jugées conformes aux exigences et devis de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues dépassent largement le budget accordé pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ par Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Danielle Joly	Absente

ET RÉSOLU :

- **DE REJETER** toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres SALDI-2026-01.

- **ET D'AUTORISER** la réévaluation du projet ou la révision des plans et devis afin d'en réduire la portée ou d'en optimiser les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

2026-09-934

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE MANDATER UNE FIRME D'INGÉNIERIE SPÉCIALISÉE – ÉTUDE DE LA STRUCTURE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a constaté des problématiques pouvant affecter la structure du garage municipal, situé au 911, chemin Tour-du-Lac ;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la municipalité d'assurer la sécurité des employés municipaux qui y travaillent ainsi que la pérennité de ses infrastructures immobilières ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'évaluation de l'intégrité structurelle du bâtiment pour déterminer son état réel et les correctifs à apporter, s'il y a lieu;

ATTENDU QUE l'évaluation de la capacité portante et de la solidité d'un tel bâtiment requiert l'expertise pointue d'une firme d'ingénierie spécialisée en structure ;

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal possède le pouvoir de déléguer ou d'autoriser expressément la direction générale à octroyer un contrat de services professionnels pour des motifs de sécurité et de gestion des actifs ;

ATTENDU QU'À la suite d'un transfert budgétaire, d'un montant de 10 000 $ du poste 02-701-20-521-00, Entretien et réparation -infrastructure, au poste budgétaire 02-320-00-411-00, Services scientifiques et de génie, les fonds nécessaires pour la réalisation de cette étude préliminaire sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ par Roland Dubois

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Absente	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Danielle Joly	Absente

ET RÉSOLU :

- **D'AUTORISER** la directrice générale à mandater une firme d'ingénierie spécialisée afin de réaliser une expertise et une étude complète de la structure du garage municipal**.**
- **D'ACCORDER** à la directrice générale l'autorisation d'engager les dépenses nécessaires à cette fin, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 000 $, taxes incluses.
- **D'IMPUTER** la dépense découlant de ce mandat au poste budgétaire 02-320-00-411-00 – Services scientifiques et de génie;
- **D'EXIGER** que le rapport d'expertise structurelle ainsi que les recommandations de la firme d'ingénierie soient déposés formellement au conseil municipal dès leur réception pour décision future.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public, toutefois, les questions doivent se rapporter exclusivement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

2026-09-935 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 h 19 sur proposition de la conseillère Nahtalie Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

_____	_____
Yvon Daneau	**Céline Perrier**
Maire suppléant	**Directrice générale greffière-trésorière**

Je, Yvon Daneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvon Daneau
Maire suppléant

Je, Céline Perrier, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Céline Perrier
Greffière-trésorière